

Diagnostic Zone Humide

Les + OBJECTIFS

- Evaluer le caractère humide d'une parcelle agricole conformément aux obligations liées au code de l'environnement.

Pour QUI ?

- Exploitations agricoles ayant un projet soumis à déclaration ou autorisation administrative et localisé sur la carte de signalement des zones à dominante humide ou pour lequel les services de l'Etat demandent un tel diagnostic.

Service et prestation

Nos solutions d'accompagnement



NOTRE SERVICE :

Diagnostic sur le terrain :

- Visite sur place, état des lieux de la parcelle concernée par le projet
- Sondages pédologiques
- Relevés botaniques si nécessaire



Rédaction et remise du document de diagnostic à joindre au dossier transmis aux services de l'Etat :

- Présentation et interprétation des observations réalisées sur le terrain
- Qualification de la parcelle comme "humide" ou "non humide" au titre de la réglementation

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES :



- Établissement du dossier de demande de permis de construire et accompagnement technique pour la conception de vos bâtiments agricoles
- Évaluation d'incidence Natura 2000 si concerné
- En cas de projet sur une parcelle identifiée comme humide, étude complémentaire pour dimensionner les mesures d'évitement, de réduction ou les mesures compensatoires.

DOCUMENTS REMIS :



- Compte-rendu de diagnostic terrain selon la méthodologie prévue par les arrêtés ministériels.

BÉNÉFICIE CLIENT :



- Des conseillers proches du terrain et des réalités agricoles
- Une bonne connaissance du terrain et de la réglementation
- Si nécessaire, possibilité de solliciter l'avis des experts pédologue des chambres du Grand Est

Infos pratiques

Contacts

Wafae Nouaim
03 88 19 17 53

wafae.nouaim@alsace.chambagri.fr

Tarifs - modalités - durée

Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet :

www.alsace.chambre-agriculture.fr

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à préciser dans le contrat.